

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**DU SIEDMTO**

**Séance du 02 octobre 2024**

Délibération n°086D2023

**Objet : Assemblées - SDEDA Rapport d'activité 2023**

**Secrétaire de séance : BEZINS Jean-Pierre**

<b>Nombre membres :</b>			
En exercice : 115	Présents : 74	Votants : 78	Absents/Excusés : 41
<b>Date convocation : 25/09/2024</b>		<b>Date de l'affichage : 25/09/2024</b>	

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois d'Octobre, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, BROUILLARD Elisabeth, CHAMPENOIS Ghislaine, CHEVALLIER Marielle, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, FRESU Sabrina, GAURIER Isabelle, GUY Sophie, GRADOS Christiane, HANDEL Carole, LALLEMAND Sandrine, LECUREAUX Sylvie, MARLIEN Audrey, MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, TRESSOU Marie-Hélène, VALEYRE Denise, VITALI Rachel.

Messieurs AGRAPART Franck, , BOURGOIN Michel, BERGERAT Daniel, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, COTIBY Philippe, DALLEMAGNE Philippe, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, GENET Patrick, GOMES Franck, GOUVERNET Jean-Claude, GUERINOT Cyril, HUARD Lionel, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNE Alain, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JOBARD Pierre, JORRY Jean-Bernard, KLEIN Patrick, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, MARTIN Vincent, MARTY Rémy, MASSON Jean-Pierre, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, SCHMIDT Xavier, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VERON Jérôme.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Messieurs BERTHELIN Frédéric, CORDIER Dany, DROUIN Denis, DE LAGOUTTE Jean-Pierre (pouvoir à DYON Patrick), FELS Francis, LAURENT François (pouvoir à DOREZ Gérard), LEFEVRE Jean-Christophe, LOYER Gilles (pouvoir à BEZINS Jean-Pierre), MARTIN Bernabé (pouvoir à JOBARD Pierre), PRAET Stéphane.

Assistaient : CAILLE Fabienne, DE ZUTTER Marie-Chantal.

formant la majorité des membres en exercice.

**SUITE DE LA DELIBERATION n°086D2024**  
**(Page 2 sur 2)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la présentation faite en séance du rapport d'activités 2023 du SDEDA,

Le rapporteur entendu,  
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2023 du SDEDA, tel que joint en annexe.

**MANDATE** Monsieur le Président ou son représentant afin que soit procédé à la notification de la présente délibération.

**PRÉCISE** que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : [greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr) ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr> ) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.



Patrick DYON  
2024.10.07 20:51:58 +0200  
Ref:7328002-10989210-1-D  
Signature numérique  
le Président

Patrick DYON



20  
23

# Rapport annuel

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION  
ET DE GESTION DES DÉCHETS



# 1 Compétences et structure du syndicat

- Composition du SDEDA 4
- Obligations des collectivités en matière de déchets 5
- Représentation des collectivités membres 6
- Agenda 2022 des comités syndicaux 6
- Les élus et délégués au 31 décembre 2023 7
- Compétences statutaires du SDEDA 8
- Éléments financiers généraux 8
- Dépenses et recettes réelles de l'exercice 2023 9
- Organigramme du SDEDA 9

# 2 Organisation du traitement

- Marché de prestations de service 10
- Mutualisation de la TGAP sur les OMr 11
- Prix du traitement 2023 12
- Exutoires : localisation et tonnages 14
- Filières de valorisation des emballages et papiers 15
- Contrats de valorisation 16
- Caractérisations 17
- Unité de Valorisation Énergétique - Valaubia 18
- Extension des consignes de tri 18

# 3 Communication et prévention

- Prévention : Animations et concours scolaires 20
- Journée portes ouvertes valaubia 21
- Nos animations événementielles 21
- Formation de guides composteurs 22
- Observatoire départemental des déchets 22
- Conférence déchets 23
- Semaine européenne de réduction des déchets 23
- Bilan chiffré des actions du pôle animation 24
- Bilan chiffré des outils de communication en ligne 24
- Création d'outils de communication 24

# 4 Annexes statistiques

- Chiffres clés du traitement en 2023 25
- Répartitions des tonnages et coûts par type de déchets 26
- Vente des matériaux : tonnages et recettes 27
- Performances en OMr et refus de tri par entité de collecte 28
- Performances de valorisation des emballages par entité de collecte 28
- Performances de valorisation papiers et verre par entité de collecte 29
- Évolution sur 6 ans des tonnages et coûts par déchets traités 30
- Évolution sur 6 ans des tonnages (tonnages en OMr, papiers et verre valorisés) 30
- Évolution sur 6 ans du coût de traitement global 31

# Sommaire

## Rapport annuel du SDEDA 2023

Président et responsable de la publication : Pascal LANDREAT

Rédaction et information : L'équipe du SDEDA

Conception graphique : Cités Plume

Imprimé en 2024 par la Renaissance à 300 exemplaires

Crédits photos : P3 : P.Landréat - P15, 19, 20, 21, 22, 23 : SDEDA - P18 : Valaubia - P 25 : Adobe Stock, CITEO et Magnum Photo

Imprimé sur du papier certifié



Label environnemental, dont le but est d'assurer que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures garantissant la gestion durable des forêts.

# Édito



**PASCAL LANDRÉAT**  
**PRÉSIDENT DU SDEDA**

**Réduire, trier, valoriser encore et toujours mieux... Telles ont été nos ambitions en 2023.** La réalisation d'une campagne de caractérisations sur les ordures ménagères incinérées a permis d'observer plus finement le contenu de la poubelle grise des Auboisiens.

Les résultats démontrent qu'encore beaucoup de déchets n'y ont pas leur place et pourraient être valorisés dans des filières dédiées. **De nouvelles actions pédagogiques seront mises en œuvre pour sensibiliser les habitants sur la composition de cette poubelle et des moyens mis à leur disposition pour en réduire le volume.**

La réglementation a amené les collectivités à proposer une solution de tri des biodéchets. Précurseur, le SDEDA forme depuis 2021 des guides composteurs. Aujourd'hui, plus d'une soixantaine agissent sur notre département. Notre accompagnement se poursuit à la demande des collectivités adhérentes. **Toujours avec un objectif : la réduction du poids des OMr !**

**En pleine inflation, la maîtrise des coûts, pour notre syndicat et nos adhérents et, in fine, pour les habitants, a été un axe de travail majeur.** C'est dans cet objectif qu'une plateforme de transfert des ordures ménagères a vu le jour en octobre 2023 à Romilly-sur-Seine afin de rationaliser l'envoi des déchets vers l'Unité de Valorisation Énergétique Valauba **mais également les déchets valorisables vers le centre de tri d'ORMOY (89).** Des études sont en cours pour la création d'une seconde plateforme qui couvrirait l'Est du Département.

Pour une valorisation toujours plus optimale de nos déchets, la capacité de traitement de notre UVE Valauba a été revue à la hausse. Ce sont dorénavant 66 000 tonnes de déchets qui seront valorisés et transformés en énergie pour nos concitoyens.

**Par conséquent, 6 000 tonnes seront détournées de l'enfouissement au profit d'une solution plus vertueuse.**

Traiter les déchets, maîtriser les coûts, produire de l'énergie et préserver l'environnement, le SDEDA a poursuivi ses actions en 2023. Préparer la société de demain est un défi quotidien que, j'en suis sûr, vous êtes prêts à relever avec nous. Vous pouvez compter sur nos équipes pour vous accompagner.



**Réduire,  
trier, valoriser encore  
et toujours mieux...**



# 1 | Compétences et structure du syndicat

COMPOSITION ▪ OBLIGATIONS ▪ COLLECTIVITÉS ▪ MEMBRES ▪ REPRÉSENTATION ▪ AGENDA ▪ COMITÉS SYNDICAUX ▪ ÉLUS ▪ DÉLÉGUÉS ▪ COMPÉTENCES ▪ FINANCES ▪ DÉPENSES ▪ RECETTES ▪ EXERCICE COMPTABLE ▪ ORGANIGRAMME

## COMPOSITION DU SDEDA

Par arrêté préfectoral du 24 novembre 2023, le Département qui n'exerçait légalement plus la compétence « Planification des Déchets » a été retiré du SDEDA qui s'est automatiquement transformé **en syndicat mixte fermé**.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024**, le SDEDA est constitué de **11 entités** réparties comme suit :

- ✓ 1 Communauté d'Agglomération ;
- ✓ 9 Communautés de Communes ;
- ✓ 1 Syndicat Intercommunal.



11  
ENTITÉS

- CA<sup>1</sup> Troyes Champagne Métropole
- CC<sup>2</sup> d'Arcis, Mailly, Ramerupt
- CC<sup>2</sup> de la Région de Bar-sur-Aube
- CC<sup>2</sup> de l'Orvin et de l'Ardusson
- CC<sup>2</sup> des Portes de Romilly sur-Seine
- CC<sup>2</sup> du Barséquanais en Champagne
- CC<sup>2</sup> du Chaourçois et du Val d'Armance
- CC<sup>2</sup> du Nogentaï
- CC<sup>2</sup> du Pays d'Othe
- CC<sup>2</sup> Seine et Aube
- SIEDMTO<sup>3</sup>

<sup>1</sup>CA: Communauté d'Agglomération

<sup>2</sup>CC: Communauté de Communes

<sup>3</sup>SIEDMTO: Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

## OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS

### L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement.

Dans l'Aube, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale gèrent les déchèteries et la collecte des déchets ménagers.

**Le traitement est assuré par le SDEDA.**

L'ÉLIMINATION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS



#### LA COLLECTE

Établissements Publics  
de Coopération  
Intercommunale



#### LE TRAITEMENT

Le SDEDA

#### Article L 2224-13 du 24 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un EPCI ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent... ».

#### Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(Extrait) « ... le président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets... (il) est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre. Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».

#### Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

(Extrait) « Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte ».

#### Annexe XIII (Extrait des indicateurs techniques)

« Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :  
localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ;  
nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ; capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets... ; taux global de valorisation matière... ».



## REPRÉSENTATION DES COLLECTIVITÉS MEMBRES

En 2023, le SDEDA est constitué de **11 Établissements Publics de Coopération Intercommunale** ayant la compétence « collecte des déchets ménagers » :

**1** COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
67 communes

**9** COMMUNAUTÉS  
DE COMMUNES  
249 communes

**1** SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
115 communes

LES MEMBRES  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SONT RENOUELÉS  
**tous les 6 ans**  
À L'ISSUE  
DES ÉLECTIONS  
MUNICIPALES.

CHAQUE DÉLÉGUÉ  
REPRÉSENTE  
**1 voix**  
AU SEIN  
DE CETTE ASSEMBLÉE.

### COLLÈGE DES EPCI

Chaque EPCI désigne **des délégués titulaires et suppléants**.  
Le nombre de délégués est déterminé  
**en fonction du nombre d'habitants**.

Population	Délégué titulaire	Délégué suppléant
0 à 10 000 habitants	1	1
10 001 à 20 000 habitants	2	2
20 001 à 60 000 habitants	3	3
60 001 à 100 000 habitants	6	6
Plus de 100 000 habitants	13	13

## AGENDA 2023 DES COMITÉS SYNDICAUX

**09**  
février

Débat d'Orientation  
Budgétaire 2023

**29**  
juin

Rapport annuel 2022

**07**  
décembre

Présentation de la synthèse  
des caractérisations  
des déchets incinérés  
par AWIPLAN

**23**  
mars

Budget Primitif 2023





## LES ÉLUS

Ont été élus **pour assurer la gestion du Syndicat** :

**M. Pascal  
LANDRÉAT**

**PRÉSIDENT**

**M. Loïc  
ADAM**

**VICE-PRÉSIDENT**  
**DÉLÉGATION :  
AFFAIRES GÉNÉRALES  
ET PERSONNEL**

**M. Patrick  
DYON**

**VICE-PRÉSIDENT**  
**DÉLÉGATION :  
FINANCES**

**M. Christian  
BLASSON**

**VICE-PRÉSIDENT**  
**DÉLÉGATION :  
PROJETS**

## LES DÉLÉGUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

**32  
DÉLÉGUÉS  
TITULAIRES**

**32  
DÉLÉGUÉS  
SUPPLÉANTS**

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CA <sup>1</sup> de Troyes Champagne Métropole	Christian BLASSON*	Jean-Pierre CORNEVIN
	Jean-Paul BRAUN*	Pascal GOUJARD
	Dominique DEHARBE*	Patrick GROSJEAN
	Jean-Baptiste DRUOT	André-Paul GUÉNARD
	Annie DUCHÈNE	William HANDEL
	Olivier DUQUESNOY	Marie-Laure HRVOJ
	Bruno FARINE	Patrice LANDRÉAT
	David GARNERIN	Ombeline LEQUIEN
	Isabelle HÉLIOT-COURONNE	Michelle MALARMEY
	Pascal LANDRÉAT*	Dominique LUISE
	Jérémy LEBECQ	Bernard ROBLET
	Arnaud MAGLOIRE	Urbain VELUT
	Jean-Michel VIART	André MAITROT
CC <sup>2</sup> d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Patrick MAUFROY*	Michel GARCIA
	Bruno MEUNIER	Gérald TARIN
CC <sup>2</sup> de la Région de Bar sur Aube	Philippe BORDE	Didier JOBERT
	Gérard PICOD*	Marie-Noëlle RIGOLLOT
CC <sup>2</sup> de l'Orvin et de l'Ardusson	Jean-Marie CAMUT*	René EFLIGENIR
CC <sup>2</sup> des Portes de Romilly sur Seine	Michel LAMY	François LO BRIGLIO
	Richard RENAUT*	Valérie NOBLET
CC <sup>2</sup> du Barséquanais en Champagne	Dominique BARONI	Dominique BOITHIER
	Claude PENOT*	Hervé VAN RYSEGHEM
CC <sup>2</sup> du Chaourçois et du Val d'Armance	Daniel BLANC	Thierry LORNE
	Jean-Michel HUPFER*	Patrick LECONTE
CC <sup>2</sup> du Nogentais	Bernadette GARNIER	Loïc CHAMPION
	Raphaële LANTHIEZ*	Jean-Yves MATHIAS
CC <sup>2</sup> du Pays d'Othe	Roland BROQUET*	Jannick DERAEEVE
	Loïc ADAM*	Jean-Claude MARION
CC <sup>2</sup> Seine et Aube	Jean-Louis OUDIN*	Stéphane MÉLÉ
	Marielle CHEVALLIER	Dominique DESCHARMES
SIEDMTO <sup>3</sup>	Patrick DYON*	Pierre JOBARD
	Gilles JACQUARD	Michel ROUAIX

\* membres du Bureau

<sup>1</sup> CA: Communauté d'Agglomération

<sup>2</sup> CC: Communauté de Communes

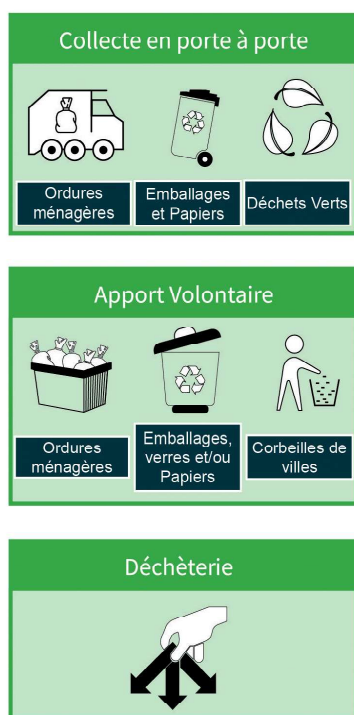
<sup>3</sup> SIEDMTO: Syndicat Intercommunal d'Élimination  
des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

## COMPÉTENCES STATUTAIRES DU SDEDA

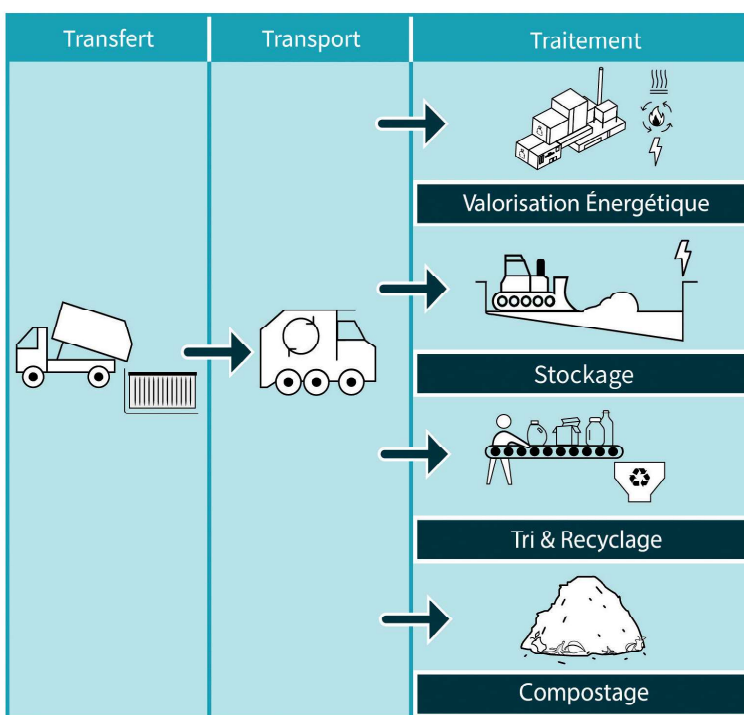


- **Traitement des déchets ménagers** livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- **Traitement des déchets issus d'un refus de tri** livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- **Valorisation des biodéchets et des déchets verts** issus d'une collecte en porte à porte ;
- **Transport** : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- **Transport des refus de tri** jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- **Tri des déchets valorisables** issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée ;
- **Actions de communication** et de prévention sur le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

### COLLECTIVITÉS MEMBRES



### SDEDA



## ÉLÉMENTS FINANCIERS GÉNÉRAUX



### FISCALITÉ

Depuis 2014, le SDEDA gère un budget unique, assujéti à la TVA. **Celles appliquées dans le cadre des dépenses de traitement sont de 5,5% depuis 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de 10% selon la nature des déchets.**

Celle appliquée dans le cadre de la vente des matériaux dépend de la nature de ces derniers :

- **Acier, Aluminium et Verre** : pas de TVA
- **Briques, Cartons, Papiers et Plastiques** : TVA à 20%.

### COTISATION

Le fonctionnement courant du Syndicat (personnel, frais de structure) est assuré par une cotisation annuelle due par chaque adhérent de :

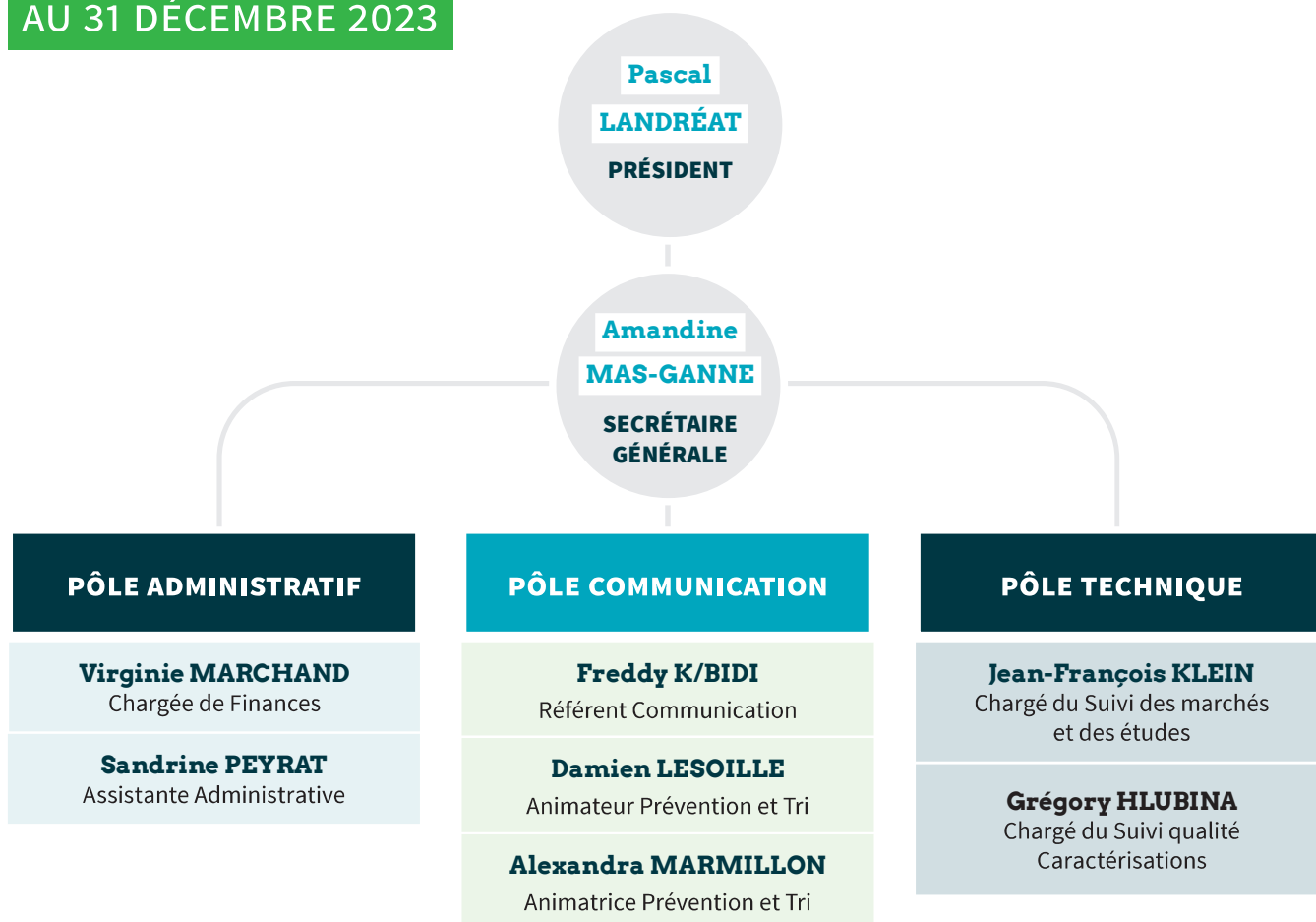
**1€/ par habitant.**

ELLE N'A PAS ÉVOLUÉ DEPUIS 2005.

## DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE 2023

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Charges à caractère général (location bureaux, carburant, ...)	581 172	Atténuation de charges (remboursements divers)	17 983
Autres charges de gestion courante	55 501	Cotisations des adhérents (1 € / habitant)	318 352
Charges spécifiques (annulations de titres)	347 737	Excédents de fonctionnement capitalisés	42 612
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 271	Facturation du traitement aux adhérents (douzièmes)	15 177 128
Charges de personnel	392 823	Produits spécifiques (annulations de mandats)	2 667
Reversement aux adhérents des rachats matières	1 379 288	Rachat matières (vente aux filières)	1 385 219
Reversement aux adhérents des soutiens Eco-organismes	2 924 832	Redevance du délégataire	59 441
Tri, traitement et valorisation	13 816 200	Soutiens CITEO	3 623 917
<b>Total</b>	<b>19 498 824</b>	Dotations et participations	20 493
		Autres produits de gestion courante	832 571
		<b>Total</b>	<b>21 480 383</b>

## ORGANIGRAMME DU SDEDA AU 31 DÉCEMBRE 2023



# 2 Organisation du traitement

MARCHÉS ▪ PRESTATIONS DE SERVICES ▪ LOTS ▪ MUTUALISATION  
▪ EXUTOIRES ▪ PRIX ▪ TONNAGES ▪ FILIÈRES ▪ DÉCHETS MÉNAGERS  
▪ PAPIERS ▪ VERRE ▪ EMBALLAGES ▪ COMPOSTAGE ▪ TRANSFERTS ▪  
CONTRATS ▪ VALORISATION ▪ CARACTÉRISATIONS ▪ U.V.E

## MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICE

Le SDEDA gère **les contrats de prestations de tri et de traitement des déchets** pour le Département de l'Aube. Le marché de traitement en cours est entré en vigueur en janvier 2022.

**IL S'AGIT**  
**d'un marché départemental à bon de commande sans minimum et sans maximum**  
**D'UNE DURÉE DE 2 ANS MINIMUM**  
**RENOUVELABLE 2 FOIS PAR TRANCHE D'UN AN.**

Ce marché a l'avantage de s'**adapter aux éventuels changements de mode de tri** des adhérents du Syndicat. Il est organisé autour de 6 lots (cf. ci-après).

LOT 1	Traitement des déchets ménagers résiduels + arrêt technique	1 329 k€ TTC
LOT 2	Traitement des déchets verts issus des collectes en porte à porte	426 k€ TTC
LOT 3	Traitement des bio-déchets issus des collectes en porte à porte	0 k€ TTC
LOT 4	Transfert et traitement des papiers	70 k€ TTC
LOT 5	Tri des EML <sup>1</sup> ou des multimatériaux <sup>2</sup> en extension	3 130 k€ TTC
LOT 6	Transfert du verre	49 k€ TTC
DSP VALAUBIA	Mise en service industrielle le 8 juillet 2021	10 186 k€ TTC

<sup>1</sup> EML : Emballages Ménagers Légers

<sup>2</sup> Multimatériaux : EML<sup>1</sup> + papier en mélange

En ce qui concerne le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux selon la norme NF X30-437 et à partir de logiciels dédiés à chaque centre de tri. Ces logiciels calculent la répartition des expéditions de matériaux sur tous les clients du centre de tri. Afin de garantir

à ses adhérents une plus juste répartition de leurs tonnages de valorisables, et donc de leurs recettes, **le SDEDA a mis en place en 2018 sa propre grille de répartition.** Les tonnages par matériau sont calculés en fonction des résultats de caractérisations de chaque entité de collecte, de leurs apports et des expéditions du centre de tri.

### Modalités de facturation des prestations de tri et traitement des déchets :

Le SDEDA facture à ses adhérents **12 acomptes mensuels**, avec un solde d'ajustement sollicité en début de 2ème trimestre de l'année n, dans la mesure du possible.



**N-1 / 12** « les douzièmes », leurs prestations de tri et traitement **sur la base de leurs dépenses de l'année n-1 / 12**



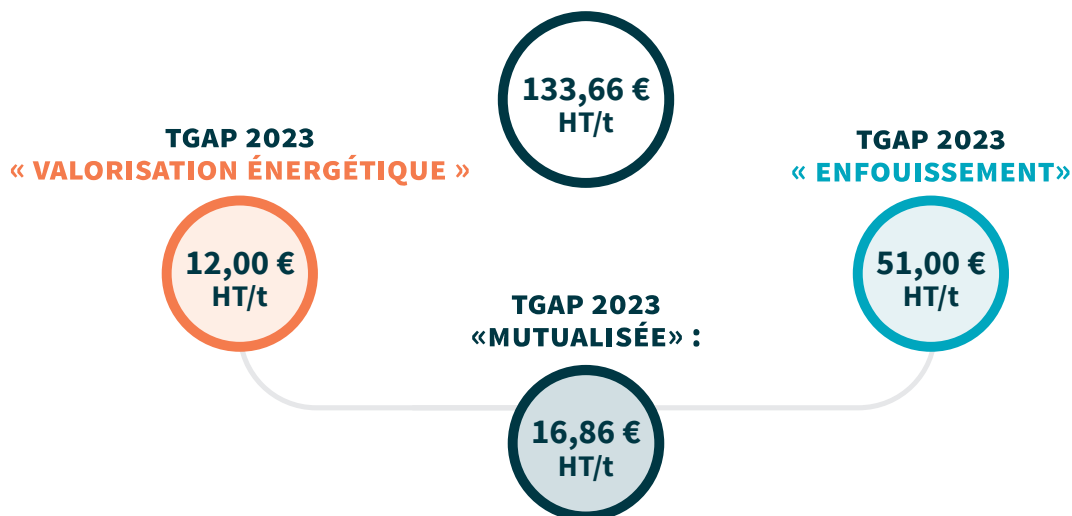
## MUTUALISATION DE LA TGAP<sup>1</sup> SUR LES OMR<sup>2</sup> ET DES COÛTS DE TRAITEMENT/TRANSPORT

**LA TGAP<sup>1</sup> VARIE SELON LES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS ET LES PERFORMANCES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES EXUTOIRES.**

Elle s'exprime en € HT/tonne et la TVA est identique à celle du traitement : 10%.

Les OMr de l'Aube ont été traitées dans **4 sites différents selon 2 modes de traitement** (cf. pages 12 et 14). Ces 4 exutoires présentent des taux de TGAP différents (cf. page 12). **En 2021, avec l'avènement de l'UVE Valaubia, il a été décidé de mutualiser la TGAP sur l'ensemble du département ainsi que le coût du transport/traitement.**

### TRAITEMENT/TRANSPORT 2023 « MUTUALISÉ »



#### À NOTER :

**LA TGAP N'EST PAS MUTUALISÉE SUR LES REFUS DE TRI ET DE COMPOSTAGE.**

<sup>1</sup>TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

<sup>2</sup>OMr: Ordures Ménagères résiduelles



## PRIX DU TRAITEMENT 2023

### LOT 1 - TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Sociétés : Groupement Valest / Suez

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Traitement - ISDND <sup>1</sup> de Saint-Aubin	Tonne livrée	109,54
TGAP <sup>2</sup> - ISDND <sup>1</sup> de Saint-Aubin	Tonne livrée	51,00
Traitement - UVE <sup>3</sup> de Chaumont	Tonne entrante	142,18
TGAP <sup>2</sup> - UVE <sup>3</sup> de Chaumont	Tonne entrante	12,00
Traitement - UVE <sup>3</sup> de La Veuve	Tonne entrante	142,18
TGAP <sup>2</sup> - UVE <sup>3</sup> de La Veuve	Tonne entrante	12,00
Traitement - UVE <sup>3</sup> de VALAUBIA	Tonne entrante	142,18
TGAP <sup>2</sup> - UVE <sup>3</sup> de VALAUBIA	Tonne entrante	12,00

### LOT 2 - VALORISATION DES DÉCHETS VERTS ISSUS DES COLLECTES EN PORTE À PORTE

Sociétés : Groupement La Compostière de l'Aube / Agricompost 10 / Suez Organique

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Traitement - Plate-forme de compostage : Bio-Déchets en mélange avec les déchets verts	Tonne livrée	51,27
Traitement - Plate-forme de compostage : Déchets Verts	Tonne entrante	27,91
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne entrante	165,21
TGAP <sup>2</sup> / refus de tri	Tonne livrée	51,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	165,21
TGAP <sup>2</sup> / livraisons non acceptées	Tonne livrée	51,00
Mise à disposition d'un centre de transfert vers BOUILLY pour DV	Tonne livrée	22,31
Mise à disposition d'un centre de transfert vers FEUGES pour DV	Tonne livrée	22,31
Mise à disposition d'un centre de transfert vers BAR SUR SEINE pour DV	Tonne livrée	35,09
Mise à disposition d'un centre de transfert vers BOUILLY pour Bio-Déchets en mélange avec les déchets verts	Tonne livrée	52,75

### LOT 3 - VALORISATION DES BIO-DÉCHETS VERTS ISSUS DES COLLECTES EN PORTE À PORTE

Pas de demande de la part des adhérents

### LOT 4 - TRANSFERT ET TRAITEMENT DES PAPIERS

Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport des papiers vers la filière de recyclage	Tonne livrée	22,79

## LOT 5 - TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS LÉGERS EN ECT\* OU NON EN MÉLANGE AVEC LES PAPIERS OU NON

Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Réception, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	34,18
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport du flux vers le centre de tri pour BCMP <sup>6</sup>	Tonne livrée	48,99
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport du flux vers le centre de tri pour BCMPJ <sup>7</sup>	Tonne livrée	43,00
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML <sup>4</sup>	Tonne livrée	253,19
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML <sup>4</sup> en mélange avec les papiers	Tonne livrée	219,22
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	170,90
TGAP <sup>2</sup> / refus de tri	Tonne livrée	0,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	148,12
TGAP <sup>2</sup> / livraisons non acceptées	Tonne livrée	51,00
Tri manuel des cartons présents en grande quantité dans les livraisons d'EML <sup>4</sup>	Tonne livrée	79,75

## LOT 6 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'UN POSTE DE TRANSFERT DU VERRE COLLECTÉ SÉLECTIVEMENT

Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert du verre et chargement	Tonne livrée	9,11
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	148,12
TGAP <sup>2</sup> / livraisons non acceptées	Tonne livrée	51,00

Le coût de traitement des emballages en verre est à 0 € HT / tonne. Les collectivités livrant leurs emballages en verre directement au repreneur - c'est-à-dire sans passer par un centre de transfert que ce soit celui proposé par le SDEDA ou un autre - bénéficient d'une bonification de leurs recettes.

## CONTRAT DE DSP<sup>5</sup> - TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Site du SDEDA géré par la société Valaubia

Traitement - UVE Valaubia	Unité	Prix unitaire € HT
<b>PART PROPORTIONNELLE</b> (coûts d'exploitation)	<b>Tonne entrante</b>	<b>Révision mensuelle</b>
Janvier 2023	Tonne livrée	57,78
Février 2023	Tonne livrée	58,42
Mars 2023	Tonne livrée	57,95
Avril 2023	Tonne livrée	58,89
Mai 2023	Tonne livrée	58,49
Juin 2023	Tonne livrée	57,68
Juillet 2023	Tonne livrée	58,00
Août 2023	Tonne livrée	58,13
Septembre 2023	Tonne livrée	59,41
Octobre 2023	Tonne livrée	64,03
Novembre 2023	Tonne livrée	63,91
Décembre 2023	Tonne livrée	64,05
<b>PART FIXE</b> (annuité financière pour le financement de l'UVE)	<b>Forfait</b>	<b>76,84</b>

\*ECT : extension des consignes de tri

<sup>1</sup>ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

<sup>2</sup>TGAP: Taxe Générale sur les Activités Polluantes

<sup>3</sup>UVE: Unité de Valorisation Énergétique

<sup>4</sup>EML: Emballages Ménagers Légers

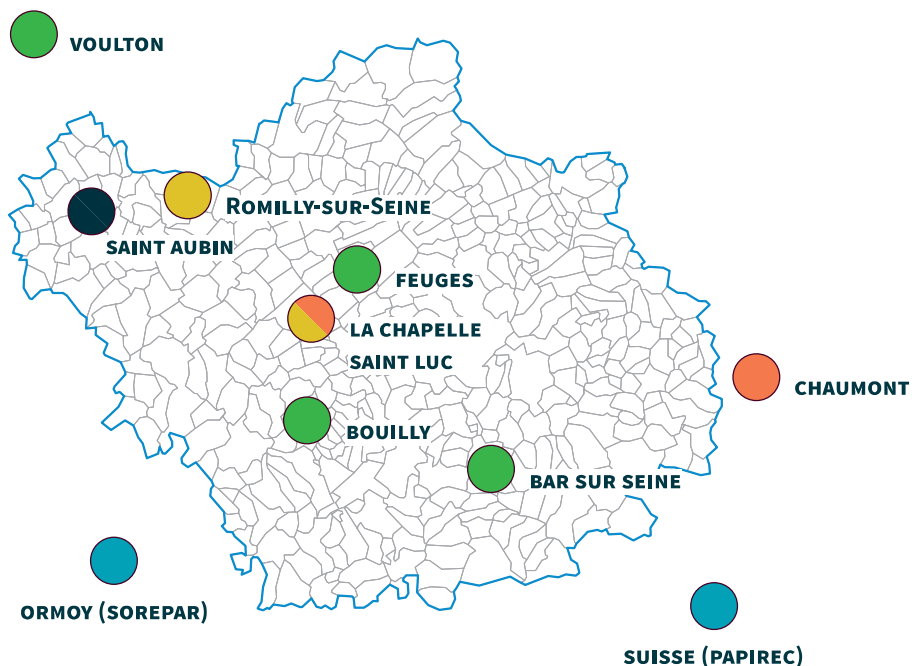
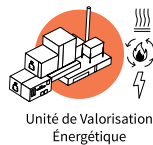
<sup>5</sup>DSP : Délégation de Service Public

<sup>6</sup>BCMP : briques, cartons, métaux, plastiques

<sup>7</sup>BCMPJ : briques, cartons, métaux, plastiques, journaux



## LOCALISATION DES EXUTOIRES



## TONNAGES TRAITÉS PAR EXUTOIRE

	Prestataires	Exutoires	Tonnages traités (tonnes)
LOT 1	Suez	ISDND <sup>1</sup> - Saint-Aubin	8 665
	SHMVD	UVE <sup>2</sup> - Chaumont (52)	4 745
LOT 2	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	98
	Suez organique	Plate-forme de compostage - Bar-sur-Seine	0
	SEDE	Plate-forme de compostage - Voulton	732
	La Compostière de l'Aube	Plate-forme de compostage - Bouilly	8 022
LOT 3	Agricompost 10	Plate-forme de compostage - Feuges	4 189
LOT 4	Coved Environnement	Centre de transfert - PAPIREC	2 959
	Coved Environnement	Repreneur PAPIREC	2 959
LOT 5	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	10 334
	Coved Environnement	Centre de tri - Ormoy (89) ‡	8 325
LOT 6	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	5 213
DSP <sup>3</sup>	Valaubia	UVE <sup>2</sup> - La Chapelle Saint-Luc	56 164

‡ : Hors refus de tri

<sup>1</sup>ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

<sup>2</sup>UVE: Unité de Valorisation Énergétique

<sup>3</sup>DSP : Délégation de Service Public



## FILIÈRES DE VALORISATION DES EMBALLAGES

Matériaux	Option	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
Acier	Fédération	Paprec France	Aérosols, bidons, boîtes de conserve, canettes, ...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles, ...
Aluminium	Fédération	Suez RV Nord Est	Aérosols, barquettes, boîtes de conserve, canettes, ...	Semelles de fers à repasser, trottinettes, carters, mobilier, ...
Briques (PCC)	Filière	Revipac	Briques de lait, soupe, jus de fruits, sucre, ...	Papier-toilette, enveloppes, papier cadeau, ...
Cartons (PCNC)	Filière	Revipac	Cartons bruns, paquets de céréales, de gâteaux, barils de lessive, ...	Cartons et cartonnettes d'emballages
Plastiques	Fédération	Acteco Recycling	Collectivités en extension : bouteilles, barquettes, boîtes, films, flacons, pots, sacs, ...	Collectivités en extension : PE <sup>4</sup> , PET <sup>1</sup> , PEHD <sup>2</sup> , PP <sup>3</sup> , PS <sup>5</sup> Bouteilles, bâches, bacs de collecte, fibres textiles, ...
Verre	Filière	OI Manufacturing	Bouteilles, flacons, pots et bocaux	Bouteilles

<sup>1</sup>PET : polyéthylène téréphtalate

<sup>2</sup>PEHD : polyéthylène haute densité

<sup>3</sup>PP : polypropylène

<sup>4</sup>PE : polyéthylène (sacs et films)

<sup>5</sup>PS : polystyrène

<sup>6</sup>ECT : Extension des consignes de tri

<sup>7</sup>EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

## FILIÈRES DE VALORISATION DES PAPIERS

Dans le cadre des 2 marchés de tri (lot 4 et lot 5 - Coved environnement), **le SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des papiers avec la société Norske Skog Golbey pour le lot 5 et pour le lot 4 avec Coved Négoce pour valorisation en Suisse auprès de Papirec.**

Matériaux	Repreneurs	Nature des papiers	Nature des produits recyclés
Papiers de type journaux, revues, magazines	Norske Skog Golbey et Papirec	Catalogues, publicités, revues, magazines...	Papier journal



## CONTRATS DE VALORISATION

Le SDEDA est l'**interlocuteur unique** de l'éco-organisme des emballages et des papiers ainsi que des sociétés qui valorisent les matières triées.



### CONTRAT CITEO

Le SDEDA a signé en 2017 avec CITEO un **Contrat pour l'Action et la Performance** - barème F - pour une durée de 5 ans (2018-2022). Cette société agréée par l'État perçoit et reverse au SDEDA les fonds permettant le financement en partie de la collecte et du tri des emballages et papiers. Une prolongation d'une année a été signée pour l'année 2023.



#### 1 - EMBALLAGES

LES SOUTIENS FINANCIERS REPOSENT SUR 2 MÉCANISMES :

##### SOUTIEN À LA TONNE VALORISÉE

CITEO verse un soutien à la tonne valorisée dont le montant diffère en fonction du matériau (acier, aluminium, briques, cartons, papiers, bouteilles, flacons en plastique et emballages en plastique et verre).



Reversement des soutiens « emballages » aux adhérents en répartissant les soutiens financiers sur la base des résultats de valorisation de chacun ; en conservant, pour son fonctionnement, 10% des recettes perçues avec un minimum de 150 000 € / an.

##### SOUTIEN DE TRANSITION

Il s'agit d'un mécanisme de compensation financière. Pour en bénéficier, la collectivité signataire du contrat doit respecter 3 critères :

1. Maintenir a minima les performances de recyclage de l'année 2016.
2. Fournir un calendrier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri.
3. Établir un plan d'action annuel ou pluriannuel sur son territoire pour améliorer les performances environnementales et technico-économiques des dispositions de collectes sélectives et de tri des emballages.

##### Modalités de reversement année n :

4 acomptes trimestriels année n (20 % de l'année n-1) et un solde d'ajustement année n+1.



#### 2 - PAPIERS

LES SOUTIENS VERSÉS DÉPENDENT DIRECTEMENT DES PERFORMANCES DE RECYCLAGE.



Reversement aux adhérents de la totalité des recettes issues des contrats Papiers.

##### Modalités de reversement année n :

en une fois année n+1 (dès que le virement de CITEO est encaissé par le SDEDA).

## CONTRATS DE REPRISE

Les papiers sont repris directement dans le cadre des marchés de tri.

Dans le cadre du contrat avec CITEO, la reprise des matériaux d'emballages se fait suivant deux options.

### POUR LE VERRE, LES CARTONS, LES PLASTIQUES ET LES BRIQUES

#### OPTION FILIÈRE

la collectivité revend les matériaux à la filière dédiée.



Les contrats ont été reconduits sur 2023 en cohérence avec la prolongation du barème F.

### POUR L'ACIER ET L'ALUMINIUM

#### OPTION FÉDÉRATION

la vente se fait dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SDED52 et VALODEA, syndicats de traitement de la Haute-Marne et des Ardennes. Un nouveau marché a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 2 ans renouvelé par tranche d'un an jusqu'à fin 2022.

#### Modalités de reversement année n :

4 acomptes trimestriels année n (20% de l'année n-1) et un solde d'ajustement année n+1.



## CARACTÉRISATIONS

Afin de suivre la qualité du tri de chacun de ses adhérents mais aussi de connaître la répartition des différents matériaux et contrôler les prestations, le SDEDA réalise des « caractérisations » de trois natures différentes :

### « EMBALLAGES MÉNAGERS LÉGERS & MULTIMATÉRIAUX »

- Suivi de la qualité du tri des emballages hors verre
- Taux de refus acceptable : < 15 % pour les collectes d'EML<sup>1</sup> (en extension)
- Taux de refus acceptable : < 10 % pour les collectes multimatériaux en extension (EML<sup>1</sup> + Papiers).
- La moyenne des caractérisations de chaque adhérent est calculée sur les 18 derniers échantillons.



#### À NOTER :

à compter de 2022, tous les emballages sont traités au centre de tri COVED à ORMOY.

### « JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES »

Les Papiers sont pré-triés au sol au centre de transfert de COVED, afin d'en retirer le plus gros des cartons et des autres éléments indésirables (métaux, restes alimentaires, verre, plastique ...). Ensuite ce flux est expédié en Suisse pour être valoriser chez PAPIREC.

Le SDEDA réalise des caractérisations avant pré-tri sur les collectes déposées au centre de transfert afin de déterminer la qualité du flux entrant.

### « REFUS DE TRI »

L'échantillonnage se fait sur la fraction écartée lors du tri. Ces caractérisations permettent de s'assurer du bon fonctionnement des chaînes de tri et donc, le respect du cahier des charges liant le SDEDA à ses prestataires.

Le Syndicat envoie le planning annuel des prélèvements et des caractérisations à chacun de ses adhérents pour que ceux-ci puissent également y assister.

#### EN 2023, LE SDEDA A SUIVI :

**135** caractérisations :

**12** POUR LE LOT 4 (papier)

**123** POUR LE LOT 5 (emballages)



## LES EXTENSIONS DE CONSIGNES DE TRI

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, où que vous habitez sur le territoire de l'Aube, une seule règle s'applique :**

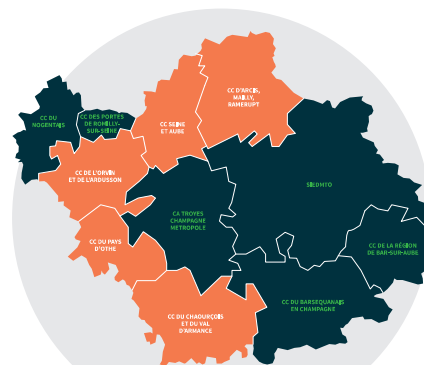
**« Tous les emballages se trient ».**

Barquettes, films plastiques, aluminium ou encore pots de yaourts...

c'est à jeter dans le sac ou le bac jaune !

6 collectivités ont oeuvré dans cet objectif.

Dorénavant, plus de questions à se poser, plus d'excuses pour ne pas trier, il suffit d'adopter le bon geste.



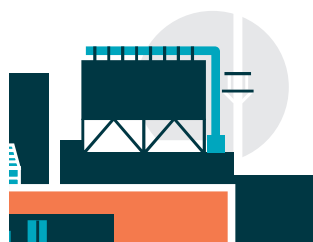
En orange, les collectivités déjà soumises à l'ECT 5

**CHEZ VOUS, TOUS  
LES EMBALLAGES  
SE TRIENT**

## UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE - VALAUBIA

**Créée en 2021, à La Chapelle-Saint-Luc, l'Unité de valorisation énergétique (UVE) Valaubia reçoit les déchets ménagers de l'Aube qui ne peuvent plus être recyclés.**

La chaleur dégagée par la combustion des déchets est récupérée et transformée en vapeur grâce à une chaudière. Elle est ensuite turbinée pour être transformée en électricité ou envoyée sur le réseau de chaleur.



Usine performante, elle fait l'objet d'un contrôle très strict quotidien autour du site.

**AUGMENTATION DE CAPACITÉ :**  
**L'UVE VALAUBIA, C'EST DÉSORMAIS**  
**66 000 tonnes**  
**chaque année**  
**PRODUISANT**  
**41 GMH d'énergie,**  
**C'EST À DIRE LA CONSOMMATION**  
**ÉLECTRIQUE DE PRÈS DE**  
**50 000 habitants.**

En décembre 2023, la préfecture de l'Aube a autorisé l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) Valaubia à recevoir 6 000 tonnes de déchets ménagers ou d'activités économiques supplémentaires par an. Sa capacité de traitement, "administrative" est passé ainsi de 60 000 à 66 000 tonnes de déchets valorisés chaque année.

**Ainsi, l'année 2023 a vu une évolution vers un mode de traitement plus vertueux, car les déchets ménagers supplémentaires qui vont être valorisés énergétiquement à l'UVE étaient auparavant enfouis au centre d'enfouissement de Saint-Aubin.**

# B R E F

## MISE EN CONFORMITÉ BREF

La directive européenne relative aux émissions industrielles impose aux États membres de fonder les conditions d'autorisation d'exploiter des usines sur **les Meilleures Techniques Disponibles (MTD)** dans leur domaine d'application.

Pour chaque secteur couvert, ces MTD sont regroupées dans **un document de référence, le BREF**, qui est en révision pour l'incinération.

**Parmi ces Meilleures Techniques Disponibles, nous pouvons noter :**

- ✓ **Un plan de gestion des conditions d'exploitation autres que normales (OTNOC) ;** Pour cela, il est nécessaire de qualifier ces conditions et mettre en place un comptage détaillé avec la possibilité d'extraction d'un rapport mensuel.
- ✓ **La surveillance des émissions du Mercure dans l'air ;** VALAUBIA a prévu un surdosage du charbon actif pour pallier aux pics ;
- ✓ **La surveillance des nouveaux polluants dans l'air** et mesures des émissions dans l'air pendant les périodes autres que normales ;
- ✓ **Le suivi des déchets entrants en lien avec la loi AGEC** (Anti-gaspillage pour une économie circulaire)
- ✓ **L'étude du traitement des odeurs (fosse) et la gestion des émissions diffuses de poussières**

**Des travaux de mise aux normes complémentaires**

**SUR L'UVE ONT ÉTÉ RÉALISÉS POUR UN MONTANT DE**

**190 000€ HT**

**ET ON FAIT L'OBJET D'UN AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DSP VOTÉ PAR LE COMITÉ SYNDICAL DU 29 JUIN 2023.**



## PARCOURS PÉDAGOGIQUE

En 2023, plus de 500 personnes ont pu visiter l'Unité de Valorisation Énergétique, **une montée en puissance qui s'est donc confirmée en 2023.**





# 3 | Communication et prévention

PRÉVENTION SCOLAIRE ▪ SENSIBILISATION ▪ SUPPORTS ▪ OUTILS  
▪ OBSERVATOIRE ▪ FORMATIONS ▪ CAMPAGNES PUBLICITAIRES ▪  
ÉVÉNEMENTIELS ▪ VISITES ▪ RÉUNIONS PUBLIQUES ▪ NUMÉRO VERT  
▪ SITE INTERNET ▪ RÉSEAUX SOCIAUX / VISUELS

## PRÉVENTION : ANIMATIONS ET CONCOURS SCOLAIRES

Comme chacun de ses adhérents, **le SDEDA a une mission de « sensibilisation » des usagers.** Au quotidien, l'équipe d'animation du SDEDA mène de nombreuses actions pour réduire la production des déchets ménagers et améliorer les performances du tri.



Dans le cadre de notre agrément avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aube, **les animateurs sillonnent les écoles du département en proposant des animations sur la réduction des déchets, le compostage, le gaspillage alimentaire, le tri et le recyclage.**

Le concours, intitulé « La poubelle Jaune Raconte » et destiné aux cours élémentaires, comptait **241 élèves participants.**







## JOURNÉE PORTES OUVERTES VALAUBIA

**L'engouement pour découvrir l'Unité de valorisation énergétique (UVE) Valaubia et son fonctionnement se confirme.**

Le SEDA et Veolia ont ouvert l'installation au public à l'occasion des journées du patrimoine, le samedi 16 septembre de 10h à 16h30.

Nos ambassadeurs étaient présents pour accueillir et sensibiliser ces personnes sur la réduction des déchets avec quatre visites guidées et un accès libre au parcours pédagogique. Des animations pour petits et grands ont également eu lieu, notamment autour de la biodiversité !

**CETTE JOURNÉE PORTE OUVERTE A PERMIS À**

**85 PERSONNES de visiter l'UVE.**

Afin de sensibiliser dès le plus jeune âge, des fiches d'activités adaptées au niveau scolaire des enfants ont également été distribuées. Complétées par un livret de l'accompagnant pour les adultes, ce kit pédagogique est un outil à disposition des enseignants et des animateurs pour poursuivre la sensibilisation en classe.



## NOS ANIMATIONS ÉVÉNEMENTIELLES

**Nos animateurs prévention et tri vont également à la rencontre des citoyens au cours d'animations événementielles qui se déroulent les week-ends.**

En 2023, ils étaient présents, par exemple, à l'évènement familial « la fête du parc des Moulins » de Troyes, les partenariats avec des matchs de l'Estac, l'équipe de foot troyenne, ou encore l'évènement agricole et familiale « Un dimanche à la campagne » et d'autres évènements aubois encore...

**859 personnes sont venues s'informer sur le tri des déchets, et les enfants ont pu participer au jeu du tri**





## FORMATION DE GUIDES COMPOSTEURS

En 2021, le SDEDA a souhaité promouvoir **la prévention et la gestion de proximité des biodéchets.**

L'un des objectifs étant d'anticiper les obligations de tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour mener à bien cette ambition de réduction, le SDEDA a impulsé une dynamique sur tout le territoire auboisi en formant des relais de terrain.

**AU 31 DÉCEMBRE 2023, l'Aube comptait 70 guides composteurs FORMÉS DANS CE CADRE.**

Afin d'avoir une vision globale de la composition des déchets résiduels traités à l'uve en 2023,

**LE SDEDA A MENÉ**

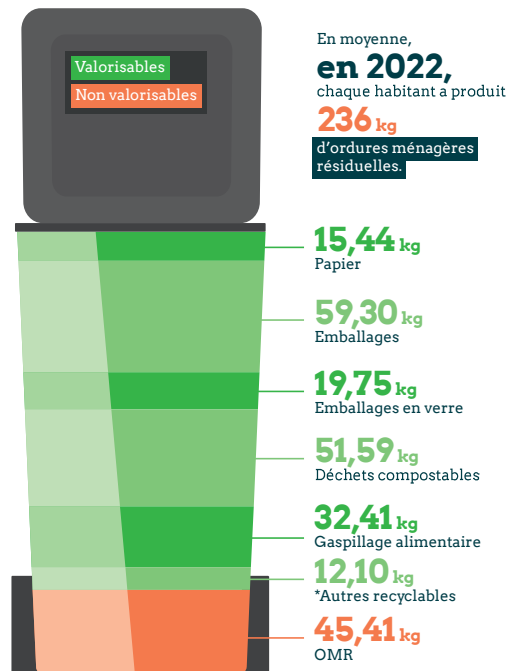
**2 campagnes de caractérisations des déchets résiduel.**

**CHACQUE CAMPAGNE ÉTAIT COMPOSÉE DE 24 ÉCHANTILLONS DE 500KG AVEC 23 MESURES DE PCI.**



## OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS

La famille Delaube revient en 2023, 2 ans après sa 1<sup>ère</sup> édition pour nous montrer **l'évolution de la composition de la poubelle auboise, et nous conseille pour réduire nos déchets.**



\*Petits appareils électrique, métal, textiles d'habillement

Composition moyenne à l'échelle du département de l'Aube

Donnée(s) SDEDA. Caractérisations sur ordures ménagères résiduelles (OMR) - Février 2023





## CONFÉRENCE DÉCHETS

**La conférence départementale des déchets,** organisée par le SDEDA, a eu lieu le vendredi 13 octobre 2023.

**Cette demi-journée était consacrée aux enjeux et perspectives de la gestion des biodéchets.**

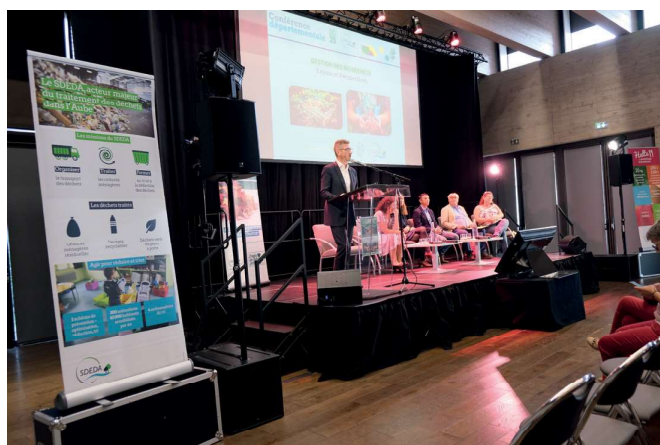
Notre objectif fut d'avoir un temps d'échange entre acteurs publics et privés sur la gestion des biodéchets.

**Pour échanger sur cette thématique :**

La **Société SAGE Engineering**, nous a rappelé le contexte du pari de 2024, le tri à la source de biodéchets.

**SUEZ**, multinationale française de gestion des déchets témoignait sur les solutions adaptées aux spécificités des territoires

Et enfin la **Communauté de communes de PUYSAIE FORTERRE**, a apporté son témoignage sur la mise en place d'une collecte de biodéchets en porte à porte.



## SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

**BIODECHETS : EN AVANT LE TRI À LA SOURCE !**

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets - SERD 2023 - s'est déroulée du 18 au 26 novembre. **Depuis 6 ans déjà, le SDEDA est un acteur majeur de cet événement**, régulièrement placé sur le podium des porteurs de projets.

Pour cette édition, nous avons tenté de **diffuser cette campagne axée sur les biodéchets** au plus grand nombre **avec les opérations suivantes :**

- **CAMPAGNE D'AFFICHAGE SUR PANNEAUX PUBLICITAIRES EN AGGLO ET SUR SACS À PAIN EN MILIEU RURAL**

- **ENVOI PAR COURRIER D'AFFICHES**
- **ENVOI D'UN KIT NUMÉRIQUE**
- **ORGANISATION D'UN JEU CONCOURS**

- **EXPOSITION DE DOCUMENTATIONS AU SEIN DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE DES VASSAULES...**



# BILAN CHIFFRÉ DES ACTIONS DU PÔLE ANIMATION

Type d'actions	Nombre de personnes sensibilisées
Animations scolaires	9 228
Animations extrascolaires	137
Animations événementielles	859
Réunions publiques	402
Sensibilisation téléphonique (Appels reçus sur la ligne du N° Vert)	56
Visites UVE <sup>1</sup> Valaубia	523

<sup>1</sup> UVE: Unité de Valorisation Énergétique

# BILAN CHIFFRÉ DES OUTILS DE COMMUNICATION EN LIGNE

Outils	Fréquentation au 31 décembre 2023
Facebook : SDEDA10	1 105 abonnés
Site Internet : sdeda.fr	4 618 utilisateurs / 36 304 pages vues (données récoltées sur la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023)



**Nos deux jeux concours en partenariat avec l'ESTAC, le Club de football Troyen, ont rencontré encore cette année un grand succès.**

Encore félicitations aux heureux gagnants qui ont été tirés au sort pour gagner des places !

# CRÉATION D'OUTILS DE COMMUNICATION MISE À JOUR GRAPHIQUE





# 4 | Annexes statistiques

PRÉVENTION SCOLAIRE ▪ SENSIBILISATION ▪ SUPPORTS ▪ OUTILS  
▪ OBSERVATOIRE ▪ FORMATIONS ▪ CAMPAGNES PUBLICITAIRES ▪  
ÉVÉNEMENTIELS ▪ VISITES ▪ RÉUNIONS PUBLIQUES ▪ NUMÉRO VERT  
▪ SITE INTERNET ▪ RÉSEAUX SOCIAUX / VISUELS

## CHIFFRES CLÉS - TRAITEMENT 2023



### OMr

69 557 tonnes  
223,3 kg / habitant  
36,97 € ttc / habitant



### REFUS

(tri & compostage)  
2 058 tonnes  
6,6 kg / habitant  
1,23 € ttc / habitant



### EMBALLAGES+ PAPIERS

(refus de tri compris)  
**Dépenses** 3 201 k€ TTC  
**Recettes** 3 789 k€ HT  
10,27 € TTC / habitant 12,17 € HT / habitant



### EMBALLAGES

(hors papiers en apport volontaire, cartons de déchetterie et verre)  
8 324 tonnes  
26,7 kg / habitant



### PAPIERS

(valorisés tous lots compris)  
3 481 tonnes  
11,2 kg / habitant



### VERRE

(valorisés tous lots compris)  
10 934 tonnes  
35,1 kg / habitant



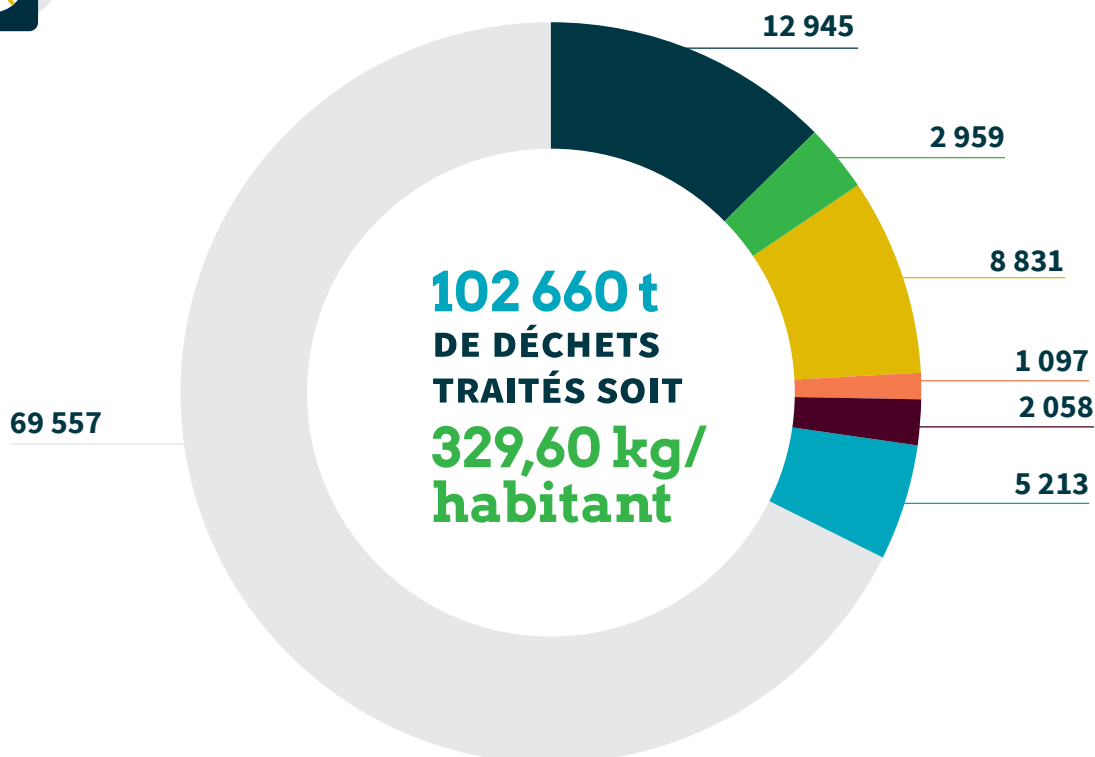
### DÉCHETS VERTS + BIODÉCHETS

(valorisés tous lots compris)  
Tonnage traité > Compost produit  
12 945 tonnes > 3 236 tonnes



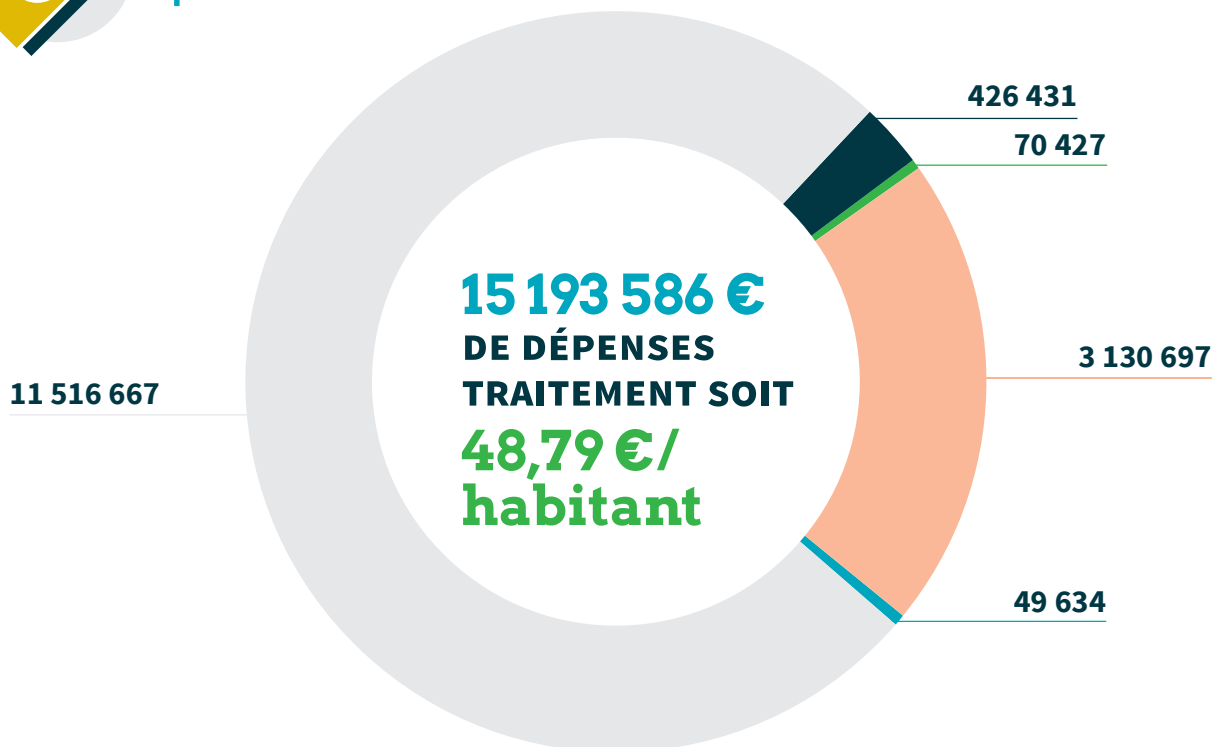
## RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS TRAITÉS

Tonnes (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



## RÉPARTITION DES COÛTS PAR TYPE DE DÉCHETS TRAITÉS

En euros TTC (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



Compostage des déchets  
verts ET BIODECHETS

Tri des journaux AV LOT 4 SUISSE

Tri des emballages corps creux  
cartons 1.05

Tri des journaux et emballages  
en extension multimatériaux

Traitement des refus de tri  
et de compostage

Tri des emballages corps creux  
et multimatériaux

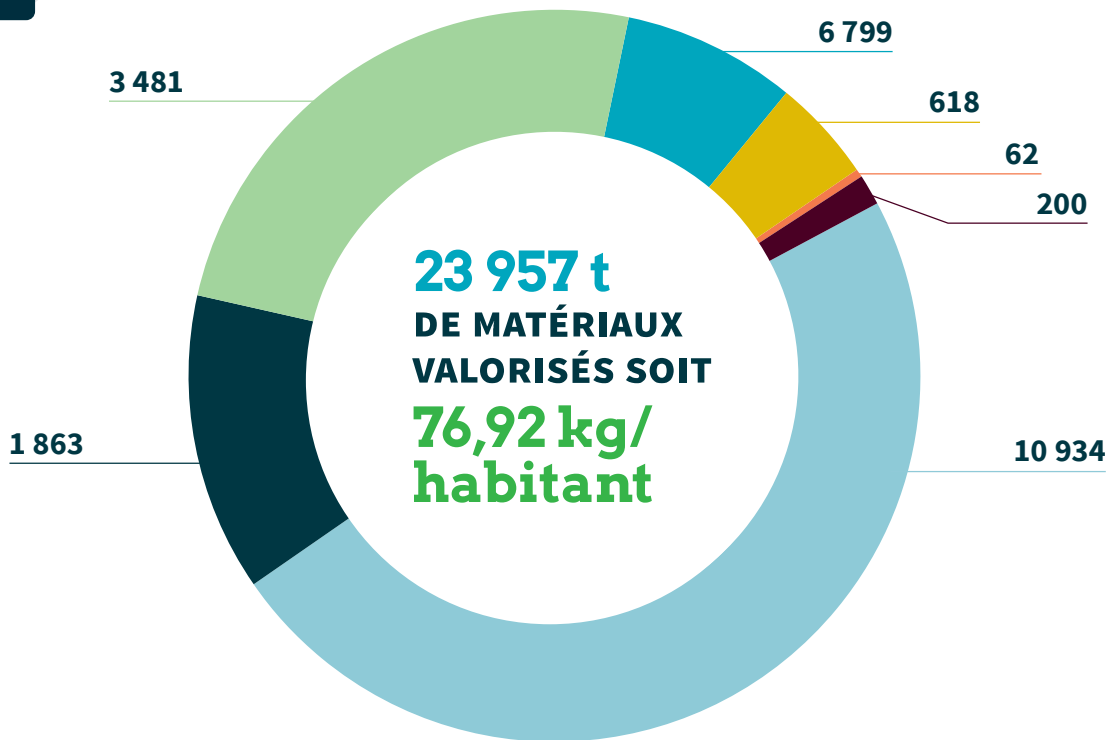
Transfert du verre

Traitement des déchets  
ménagers résiduels



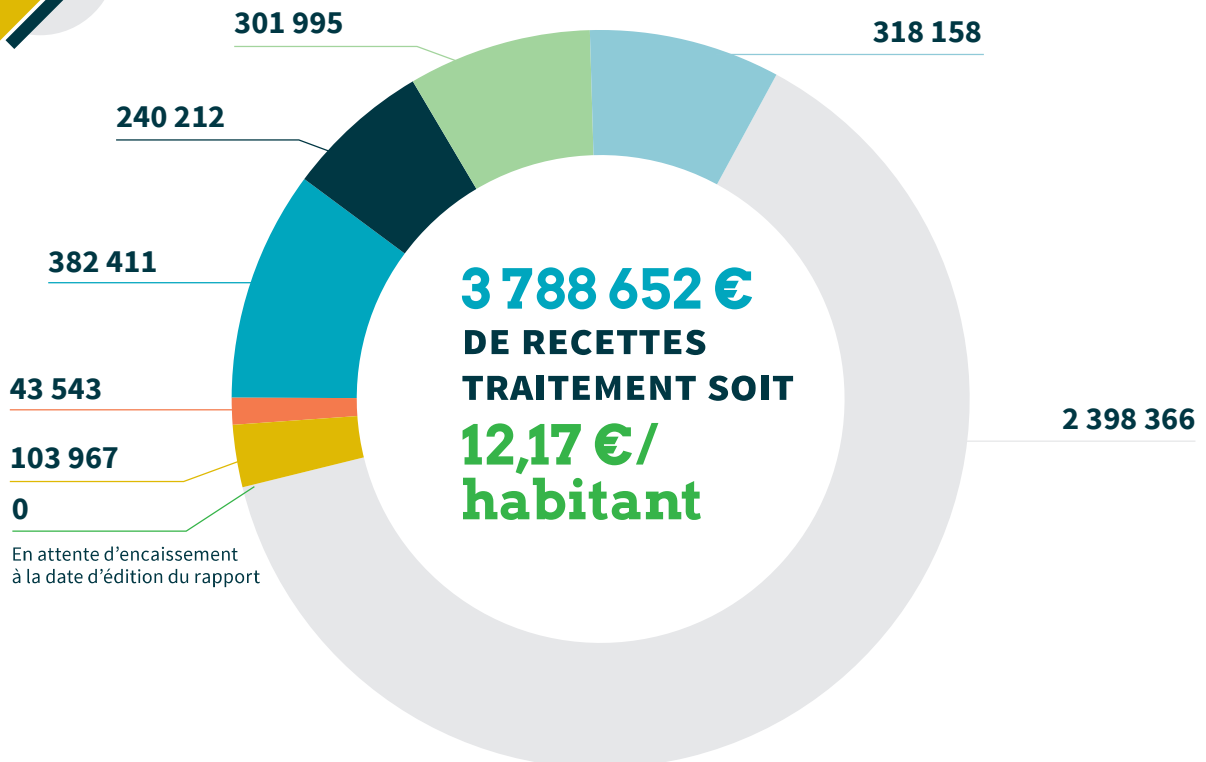
## RÉPARTITION DES TONNAGES DE MATÉRIAUX VALORISÉS

Tonnes (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



## RÉPARTITION DES RECETTES DE MATÉRIAUX VALORISÉS

En euros HT (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



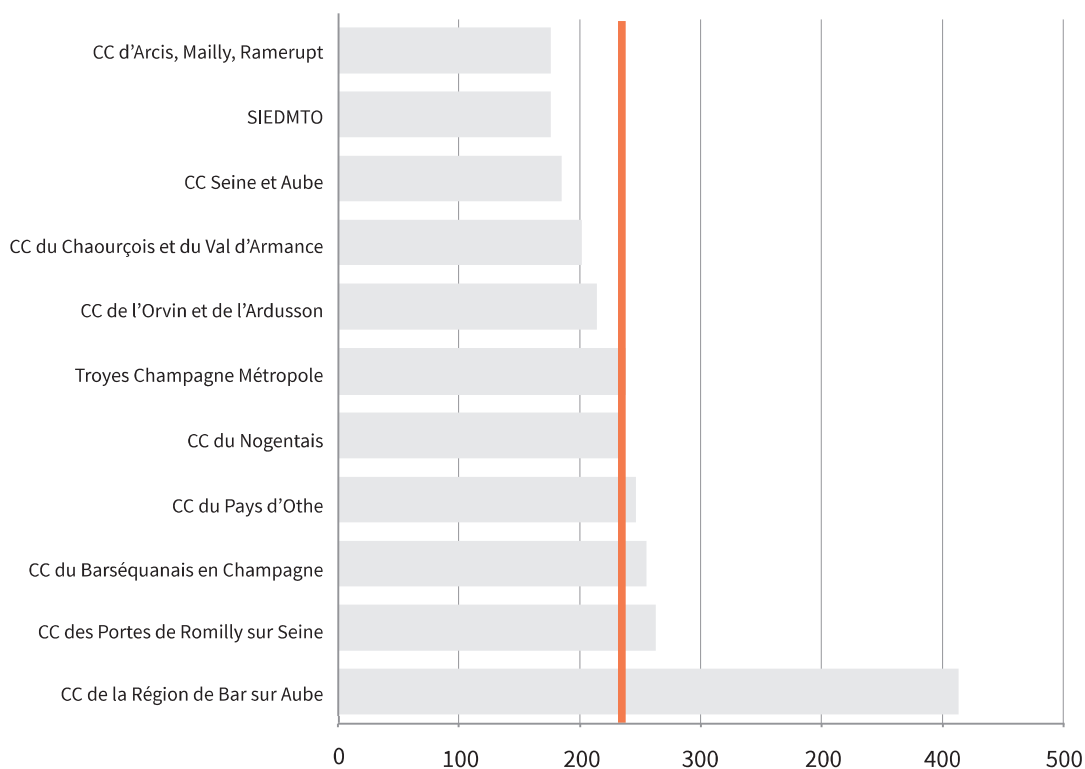
Citeo emballages 2022  
Citeo papiers 2022  
Acier

Aluminium  
Briques alimentaires  
Cartons/Carbonnettes

Emballages plastiques  
Papiers  
Verre

## PERFORMANCES EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES - REFUS DE TRI INCLUS

(en Kg / Habitant)



MOYENNE  
DÉPARTEMENTALE

**230**

KG/HABITANT

DONT

**6,6**

KG/HABITANTS  
DE REFUS DE TRI

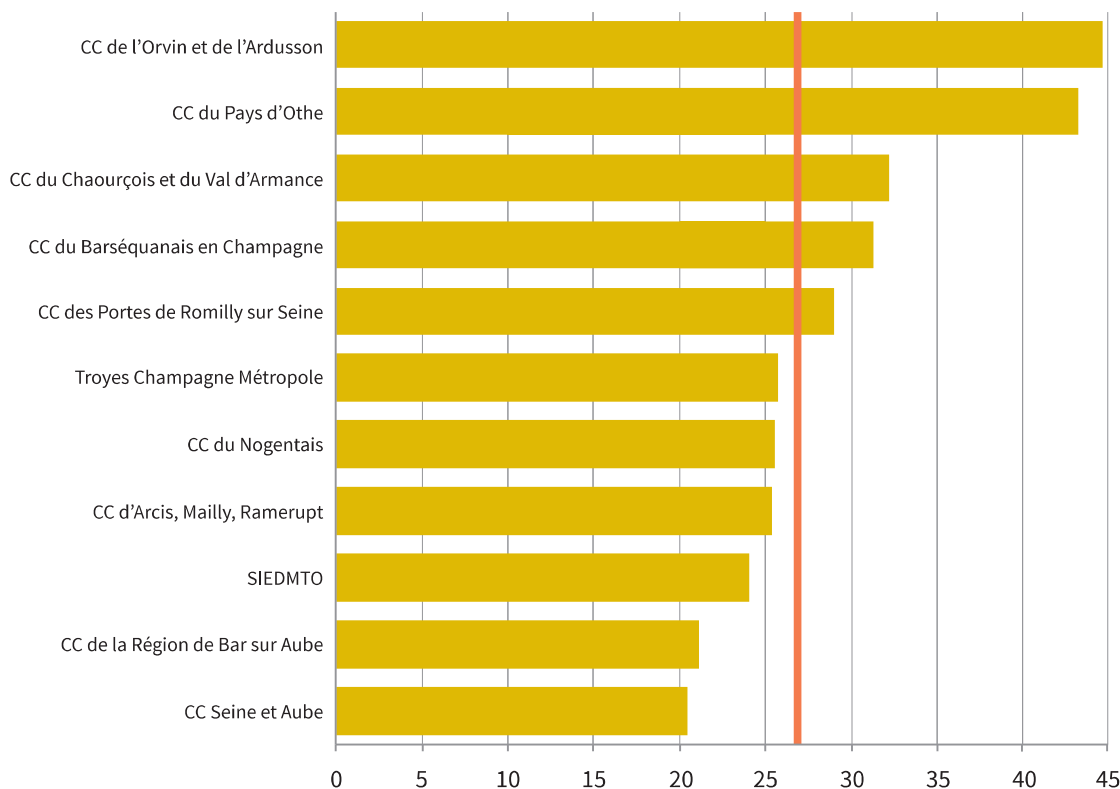
MOYENNE  
2022

**5,8**

KG/HABITANT

## PERFORMANCE VALORISATION EMBALLAGE (HORS PAPIERS EN APPORT VOLONTAIRE, VERRE ET CARTONS 1.05)

(en Kg / Habitant)



MOYENNE  
DÉPARTEMENTALE

**26,7**

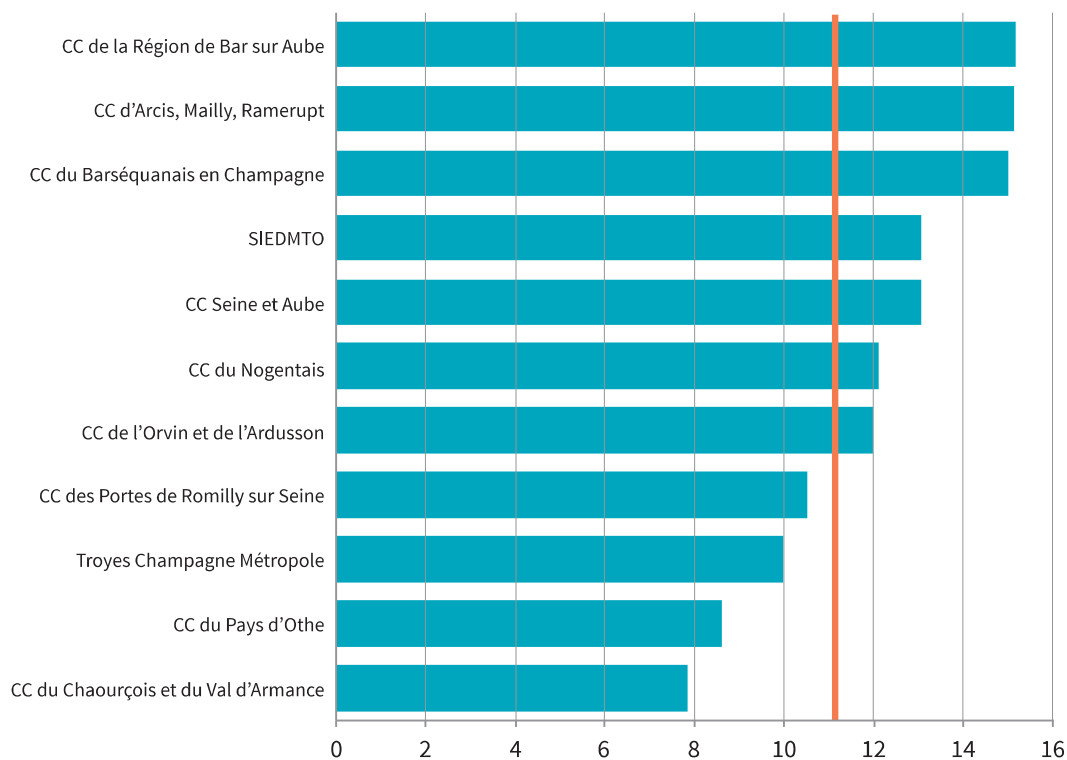
KG/HABITANT

MOYENNE  
2022

**26,0**

KG/HABITANT

**PERFORMANCE EN PAPIERS**  
**- TOUS LOTS CONFONDUS**  
(en Kg / Habitant)



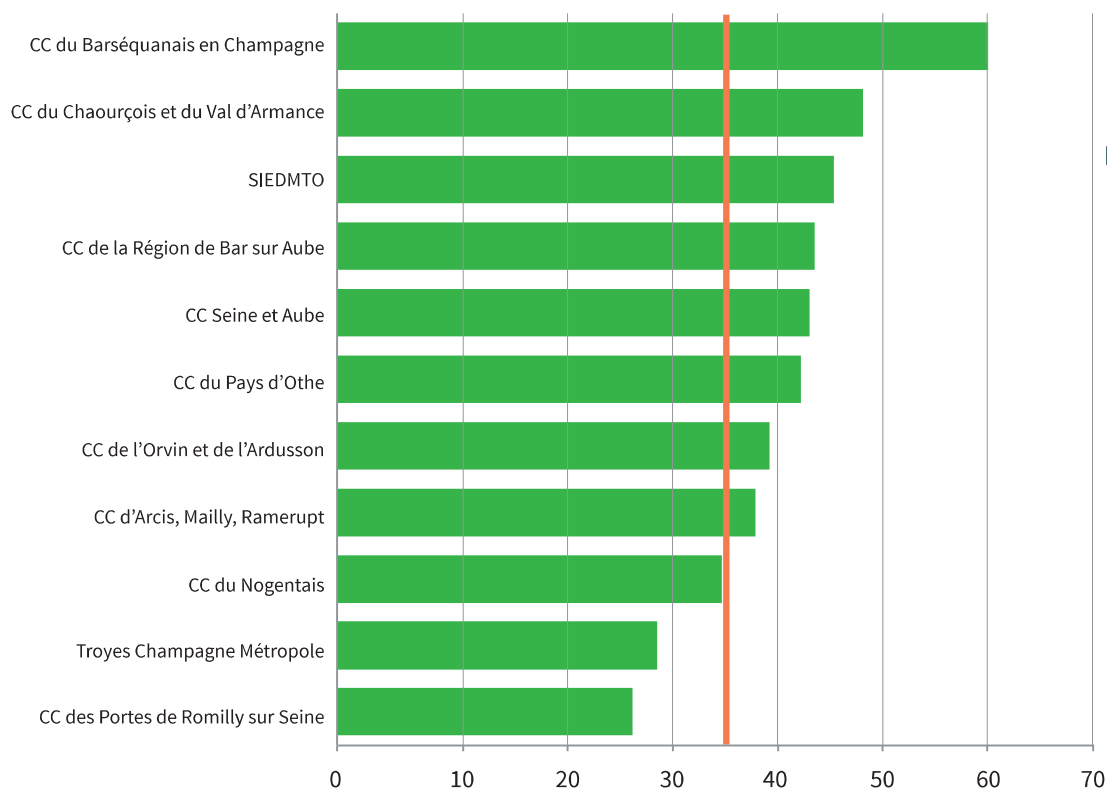
**MOYENNE DÉPARTEMENTALE**

**11,2**  
**KG/HABITANT**

**MOYENNE 2022**

**14,8**  
**KG/HABITANT**

**PERFORMANCE EN VERRE**  
(en Kg / Habitant)



**MOYENNE DÉPARTEMENTALE**

**35,1**  
**KG/HABITANT**

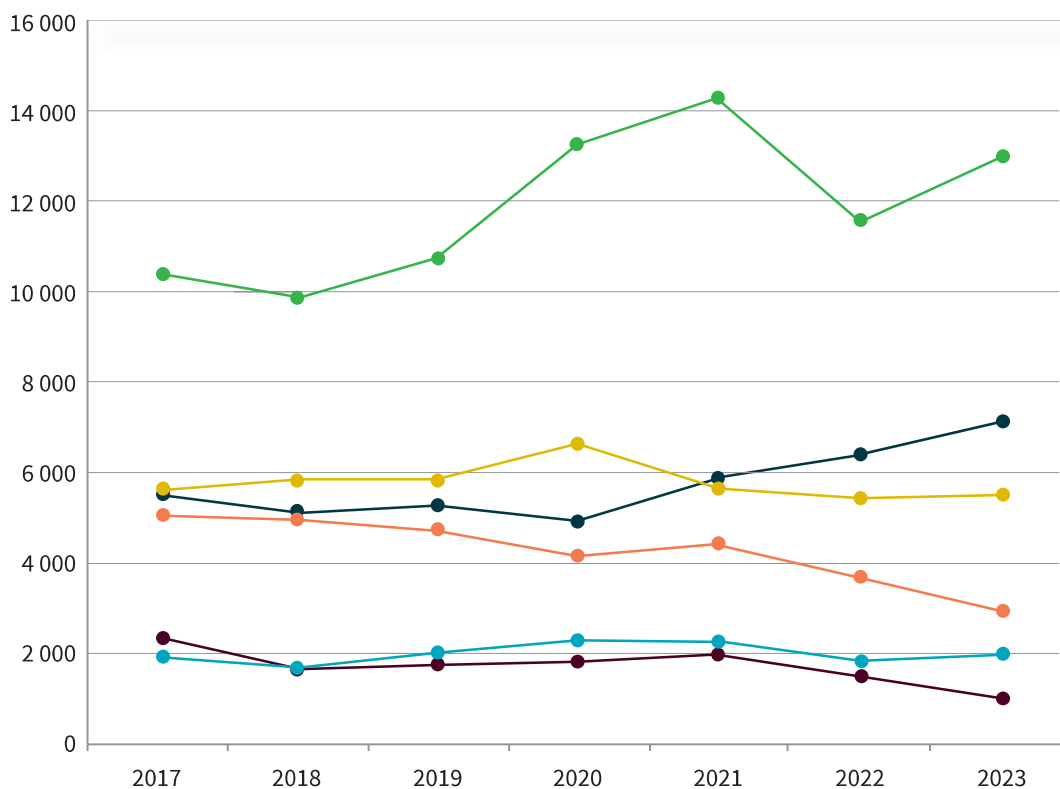
**MOYENNE 2022**

**37,0**  
**KG/HABITANT**



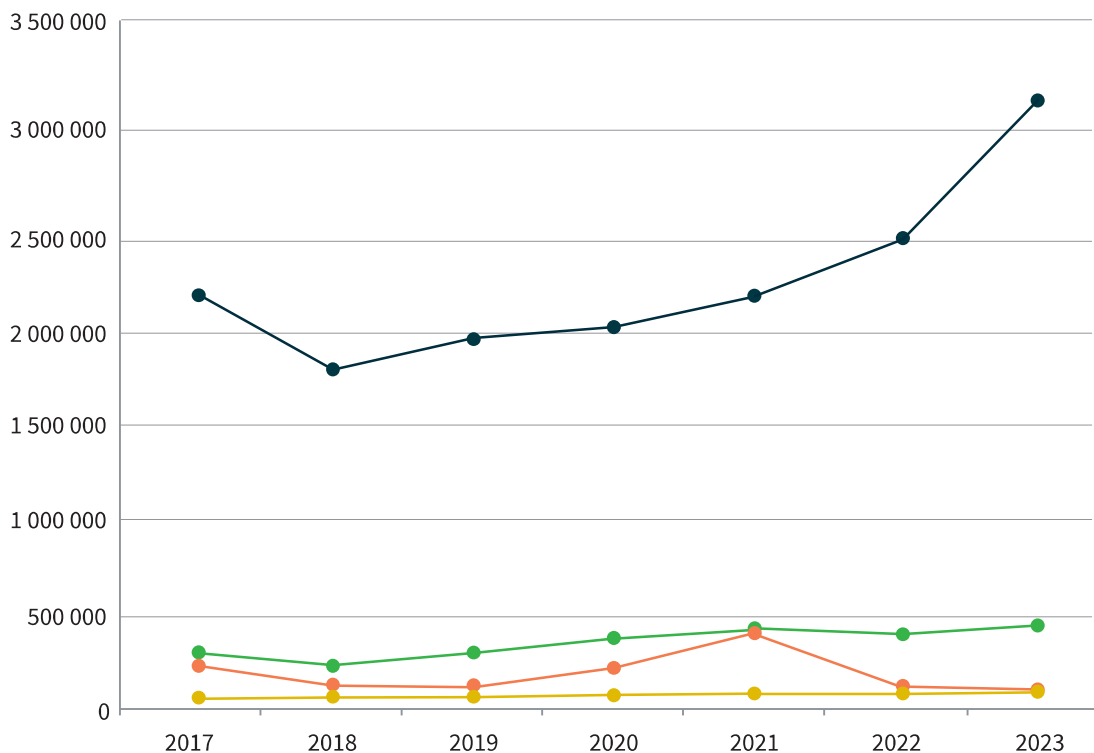
## RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS TRAITÉS

Tonnes (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



## COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS VALORISABLES

En euros TTC



■ Transfert et tri des emballages  
■ Traitement des refus issus du tri et du compostage

■ Transfert des papiers  
■ Transfert du verre  
■ Compostage des déchets verts dont les biodéchets

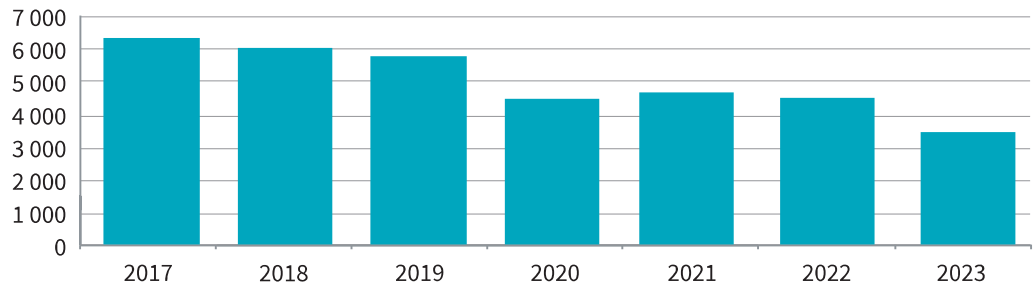
■ Transfert et tri des emballages en extension, en mélange ou non avec les papiers





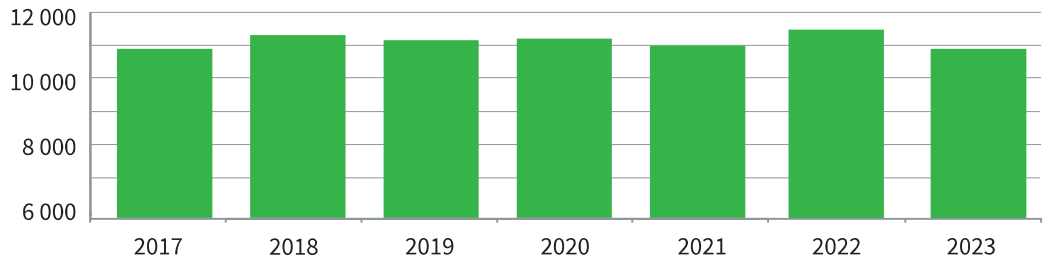
## PAPIERS VALORISÉS

Tonnes (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



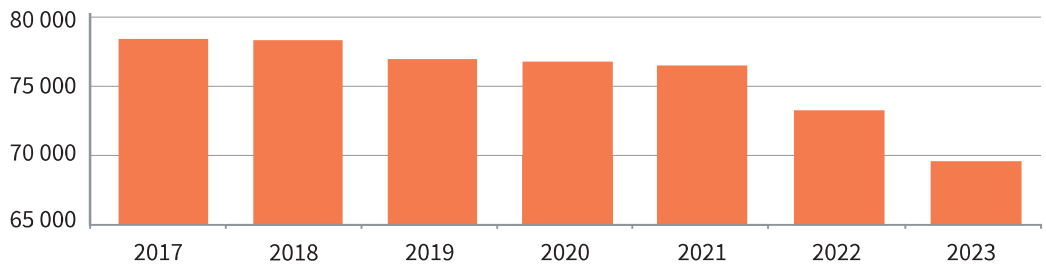
## VERRE VALORISÉ

Tonnes



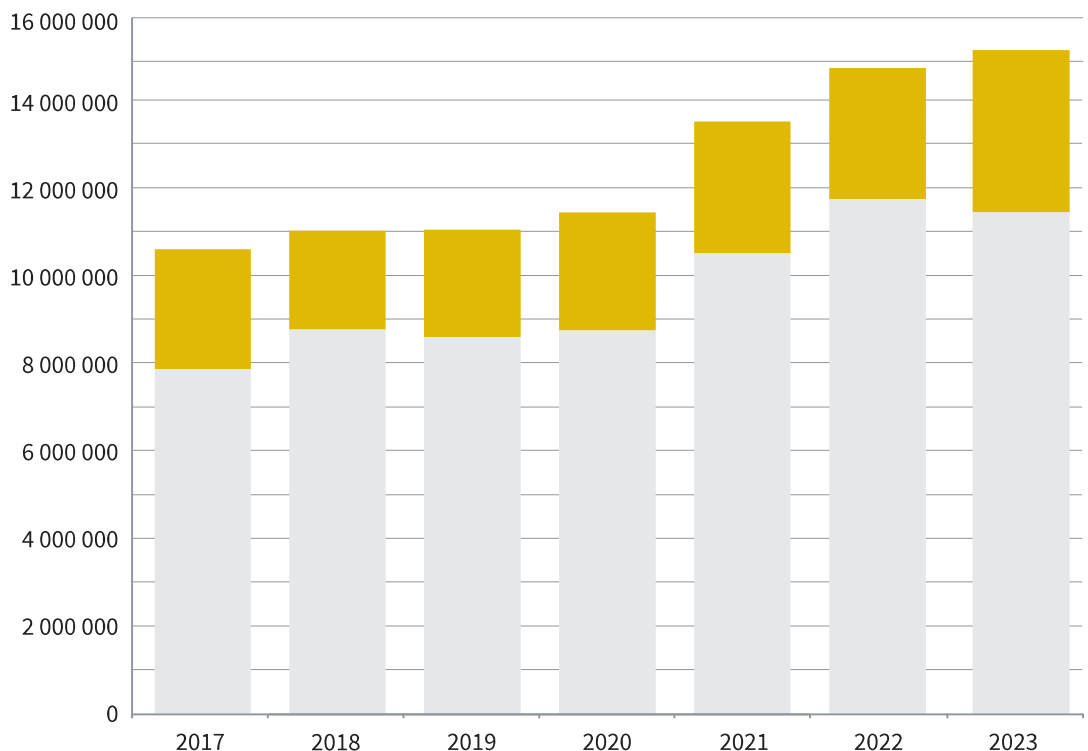
## ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Tonnes



## COÛT DE TRAITEMENT GLOBAL

En euros TTC




■ Marchés de tri et de compostage

■ Marchés de traitement des déchets ménagers résiduels



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION  
DES DÉCHETS DE L'AUBE**

 03 25 83 26 28

 [contact@sdeda.fr](mailto:contact@sdeda.fr)

 [sdeda.fr](http://sdeda.fr)

 [SyndicatDechetsAube](https://www.facebook.com/SyndicatDechetsAube)

Cité administrative des Vassales  
22 rue Grégoire-Pierre Herluison  
CS 93047 10012 TROYES Cedex